



Fiche de salaire à 0 euros

Par **oeso**, le **22/09/2012** à **09:23**

Bonjour,rn En arret conges grave maladie depuis 2ans et demi ,agent territoriale (ircantec);Je suis indemnisée directement par la cpam etant donne que mes ij etaient superieures à mon demi traitement la deuxieme annee.(la subrogation à cesse)Depuis le comptable de la mairie ne m'a plus fourni de fiche de salaire du faite que j'avais 0 euros de l'employeur.En a t-il le droit,car etant donne que je vais passer en invalidite 2me categorie ,pour m'inscrire au chômage jusqu'à ma retraite(j'ai 59ans) je vais avoir besoin de fiches de paie.Donc si vous pouviez me donner une reponse je vous en remercie.

Par **pat76**, le **22/09/2012** à **14:21**

BonjourrrnrnMême si l'employeur n'a pas de salaire à vous verser, il doit vous remettre mensuellement un bulletin de salaire où il sera indiqué.rnrnAbsent pour maladiernrnNet à payer 0 euro.rnrnVous allez voir le comptable et vous lui réclamez tous les bulletins de salaire qu'il ne vous a pas remis.rnrnVous lui précisez qu'un refus de sa part, vous obligera à saisir le tribunal administratif pour faire valoir vos droits.

Par **oeso**, le **22/09/2012** à **14:58**

Bonjour;je viens de recevoir votre reponse et je vous en remercie.Je vais devoir attendre la fin du mois qu'i rentre de conges,mais je vous tiens au courant.

Par **alterego**, le **22/09/2012 à 15:29**

Bonjour,rnrnVous pouvez faire une simulation de vos droits sur le site Pôle Emploi quant au cumul Invalidité Cat2 et ARErnrn<http://www1.pole-emploi.fr/simulation/formulairedroitsrnrn>Cordialement

Par **oeso**, le **22/09/2012 à 19:37**

Merci pour cette information